



Expertise sur une voiture d'occasion que j'ai vendu il y a 3 mois

Par **gvam_old**, le **20/12/2007** à **13:49**

Bonjour j'ai vendu ma voiture peugeot 307 hdi première mise en circulation le 04/07/02 ,je l'est donc vendu le 26/08/07 avec controle technique ok et le certificat de cession a ma nièce il y a quinze jours elle m'apelle m'expliquant que la courroie d'alternateur a cassé et a engendrer la casse de la courroie de distribution et il y a des degats au moteur elle me dit que nous sommes responsable qu'on devait changer la courroie d'alternateur a 40000 kms je me suis renseigner auprès de plusieurs garages qui m'ont certifié qu'elle a tort aujourd'hui elle me demande de payer les reparations ,je lui répond qu'on ne sent pas concerner la voiture ne nous appartient plus et j'ai reçu un courrier d'un expert en automobile qui me demande de bien vouloir assister a l'expertise de la voiture le 08/01/2008 que doit je faire quels sont mes recours et quels sont leurs droits merci pour vos bons conseils